



Attestation

ATTESTATION DE CAPACITÉ N° 2012/43342

délivrée en application de l'article R. 543-106 du code de l'environnement

Conformément à l'article R. 543-106 du code de l'environnement, AFNOR Certification agréée par décision ministérielle en date du 21 octobre 2010 référencée DEVP1020497A,

atteste que l'opérateur : **CASSE AUTO GIMONTOISE**

N° SIRET : 339 770 562 00017

dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes :

Catégorie V : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service et récupération des fluides des systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R. 311-1 du code de la route.

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans à compter du :
13/04/2012

Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R. 543-101 et R. 543-104 du code de l'environnement.

Date : 13/04/2012

Directrice Générale d'AFNOR Certification

F. MÉAUX

CERTI FF 1300.1/11-2010. Document

016 - 2011/01 -